## Surfaces engagées dans les MAE

## **Description**

Il s'agit des surfaces agricoles et des éléments du paysages engagés dans des Mesures Agro-environnementales : haies, fossés (linéaire), parcelles (surfaces) et mares (ponctuel) par territoire à enjeux environnementaux.

La notion de mesures agro-environnementales recouvre toutes les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires.

Ces mesures visent surtout à protéger des paysages ruraux, la ressource en eau (cours d'eau et nappes), la faune et la flore.

Somme des linéaires (haie et fossés), des surfaces parcellaires et des des mares engagés chaque année par territoire éligible (Bocage, Marais audomarois, Marais de la Slack et Sites Natura 2000).

## **Contexte / Analyse**

Au travers des politiques agri-environnementales, on reconnaît aux agriculteurs une fonction de service relevant de l'intérêt collectif. Ces politiques portent sur les enjeux de la protection de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation de la biodiversité et des paysages.

Depuis leur apparition en 1985, ces politiques et les modalités de leur mise en œuvre évoluent régulièrement (CTE, puis CAD, MAET). La nouvelle PAC qui rentrera en vigueur dès le courant de l'année 2013 définit un nouveau type de mesures, les Mesures Agro-Environnementales Climatiques.

Certaines mesures sont ainsi antérieures à d'autres, ce qui peut engendrer parfois un taux de contractualisation variable (tendance à la baisse par rapport à des mesures très anciennes). Pour l'année 2012, ce sont un peu plus de 300 ha de surfaces qui sont engagés dans les MAE (tous types confondus).

## Résultats



Source : DDTM 62 2013

Sans objet. Fréquence de mise à jour : (années)<sup>▼</sup>

Fiche mise à jour le : 7 octobre 2015